



Séance du Comité syndical du 7 juillet 2017

Délibération n°2017-13

AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2016 DU BUDGET DU SYNDICAT

Le 7 juillet 2017, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 22

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 6

Le quorum étant atteint,

M. Richard Dell' Agnola a été désigné secrétaire de séance ;

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

26. JUIL 2017

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5722-1 et L. 2311-1 à L. 2343-2;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études pour la Cité de la gastronomie et son quartier ;

Vu les statuts du Syndicat et notamment ses articles 7-3 et 11;

Vu le compte de gestion 2016 du budget du Syndicat ;

Vu le compte administratif 2016 du budget du Syndicat ;

Considérant la nécessité d'affecter les résultats dégagés sur l'exercice 2016 après avoir approuvé les comptes ;

Entendu le rapport de Mme Anne Pétillet, Directrice du syndicat mixte ;
Sur proposition de la Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

DECIDE

ARTICLE unique : Le solde de clôture d'un montant de 212 203.92 € est reporté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » (section de fonctionnement).

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

La Présidente,



02/05/20